

Qu'est-ce que le Code 95 et à qui s'applique-t-il dans le transport ?

Réponse courte

Le **Code 95** est la certification de qualification professionnelle obligatoire pour les conducteurs de véhicules de transport de marchandises relevant du CCT Transports et Logistique, titulaires d'un permis **C1, C1E, C ou CE**. Il atteste que le conducteur a suivi une **qualification initiale** ou une **formation continue** conforme à la directive (UE) 2022/2561.

L'article 26 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026 précise que les conducteurs dont le permis a été délivré **avant le 10 août 2009** sont dispensés de la qualification initiale mais restent soumis à la **formation continue**, renouvelable tous les **5 ans**.

Définition

Le **Code 95** est la mention portée sur le permis de conduire attestant que le conducteur professionnel satisfait aux exigences de **qualification initiale** et de **formation continue** prévues par la directive européenne (UE) 2022/2561. Dans le secteur du transport luxembourgeois, son régime est détaillé par l'article 26 de la CCT Transports.

Questions fréquentes

À quelle fréquence faut-il renouveler le Code 95 ?

Le Code 95 doit être renouvelé tous les 5 ans à compter de la délivrance du certificat selon l'article 26 de la CCT Transports & Logistique 2025-2026. Sans renouvellement, le conducteur ne peut plus exercer professionnellement.

Le refus de suivre la formation Code 95 est-il une faute grave ?

Oui. L'article 4.2.12 de la CCT Transports & Logistique 2025-2026 qualifie expressément de faute grave le refus de fréquenter les cours de formation continue. Cette qualification permet un licenciement immédiat sans préavis (art. L.124-10 du Code du travail).

Quelle base juridique européenne pour le Code 95 ?

La directive (UE) 2022/2561 sur la qualification initiale et la formation continue des conducteurs. La transposition nationale est assurée par le règlement grand-ducal du 2 octobre 2009 et l'article 26 de la CCT Transports & Logistique 2025-2026.

Qu'est-ce que le Code 95 et à qui s'applique-t-il dans le transport ?

Le Code 95 est la certification de qualification professionnelle obligatoire pour les conducteurs de véhicules titulaires d'un permis C1, C1E, C ou CE. Il atteste du suivi de la qualification initiale ou de la formation continue conforme à la directive (UE) 2022/2561.

Qui finance la formation Code 95 dans le transport au Luxembourg ?

Le financement est partagé selon l'article 26 de la CCT Transports & Logistique : 2/3 à charge de l'employeur, 1/3 à charge du salarié. Les heures de formation sont par ailleurs comptées comme temps de travail effectif.

Une clause de remboursement s'applique-t-elle après la formation Code 95 ?

Oui. Une clause de remboursement dégressif sur 5 ans peut s'appliquer si le salarié quitte l'entreprise après formation, conformément à l'article 26 de la CCT. Cette clause protège l'investissement de l'employeur en cas de départ anticipé.

Conditions d'exercice

L'obligation de Code 95 varie selon la date de délivrance du permis de conduire.

Situation	Obligation
Permis C1/C1E/C/CE avant le 10/08/2009	Dispensé de qualification initiale, formation continue obligatoire
Permis C1/C1E/C/CE après le 10/08/2009	Qualification initiale ou accélérée + formation continue
Renouvellement	Tous les 5 ans à compter de la délivrance du certificat
Financement	2/3 à charge de l'employeur
Heures de formation	Comptées comme temps de travail
Refus de formation	Constitue une faute grave (art. 4.2.12 CCT)

Modalités pratiques

La gestion du Code 95 implique un suivi administratif rigoureux par l'employeur.

Point	Détail
Vérification à l'embauche	Contrôler la présence du Code 95 sur le permis ou certificat
Suivi des échéances	Tableau de bord des dates d'expiration par conducteur
Organisation formation	Planification en accord avec le conducteur, sur temps de travail
Financement	2/3 employeur, 1/3 salarié (art. 26 CCT)
Clause de remboursement	Applicable en cas de départ du salarié (barème dégressif sur 5 ans)
Sanction <u>ITM</u>	Conduite sans Code 95 valide = infraction

Pratiques et recommandations

Tenir un tableau de bord centralisé des échéances Code 95 de tous les conducteurs permet d'anticiper les renouvellements et d'éviter les interruptions d'activité.

Planifier les formations suffisamment en avance pour les intégrer dans le planning de transport sans désorganiser le service est essentiel.

Informé chaque conducteur de ses obligations et des conséquences d'un refus de formation, qualifié de faute grave pouvant entraîner la rupture du contrat de travail, prévient les litiges.

Archiver les certificats de formation et les justificatifs de financement facilite les contrôles de l'ITM et les réclamations éventuelles.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 26 CCT Transports 2025-2026	Code 95 : exemptions, financement, clause de remboursement
Art. 4.2.12 CCT Transports 2025-2026	Refus de formation Code 95 = faute grave
Directive (UE) 2022/2561	Qualification initiale et formation continue des conducteurs
Règlement grand-ducal du 2 octobre 2009	Transposition nationale du Code 95

Le Code 95 est une obligation réglementaire européenne transposée au Luxembourg. Son absence sur le permis interdit la conduite professionnelle. Le refus du salarié de suivre la formation constitue une faute grave pouvant justifier un licenciement immédiat.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.